

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Règlement
d'intervention
piscine CODEV 4**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Bordeaux Métropole a validé le contrat de co-développement 2018-2020, le 27 avril 2018.

Par ce contrat, Bordeaux Métropole a acté le principe de création d'un fonds de concours dans le cadre du nouveau règlement d'intervention piscine, adopté par délibération n°2017-187 du 14 avril 2017.

Le projet concernait la rénovation du système de filtration et de traitement de l'eau avec chauffage des bassins et eau chaude sanitaire de la piscine municipale André GRANJEON.

Les travaux finalisés avant la saison 2018 ont permis d'accroître l'amplitude d'ouverture aux scolaires et au public.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	%
Remise aux normes des installations techniques de traitement de l'eau de la piscine municipale et mise en place d'un système de chauffage des eaux du bassin		FDAEC 2016	65 279,00 €	14 %
		DPV	98 266,00 €	22 %
		Réserve parlementaire	50 000,00 €	11 %
		Bordeaux Métropole (CODEV 4 : RI piscine)	102 000,00 €	23 %
		Participation communale	135 434,64 €	30 %
	450 979,64 €		450 979,64 €	100 %

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 14 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès des financeurs précités et à effectuer les demandes nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre
Abstention :



Le Maire,